ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA RUE JEAN JAURES

Arrêté de police N° 52/2025 du 11 août 2025

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu la demande formulée par la société BALESTRA,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Jean Jaurès dans le cadre de la réfection d'enrobés pour le compte de Noréade.

ARRETE

Article 1 *Des travaux de réfection d'enrobés seront réalisés à partir du mardi 12 août 2025 et pour une durée de 03 jours dans la rue Jean Jaurès.*

Article 2 *Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera interdite sauf riverains et services de secours dans les deux sens de circulation et le stationnement supprimé.*

Article 3 *Une déviation sera mise en place par le Boulevard Ambroise Croizat puis les rues de Bougival, Bonnières, Youri Gagarine et Egalité.*

Article 4 *La société Balestra exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.*

Article 5 *La société Balestra domiciliée 124 rue de la Poste 62810 Avesnes-le-Comte*
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
Le 11 août 2025

Le Maire,
Maryline LUCAS

COMMUNE DE GUESNAIN
59

Tous les courriers sont à adresser à Madame le Maire
B.P. 29 • 59287 GUESNAIN
Tél. : 03 27 99 13 73 • Fax : 03 27 99 13 77
http://www.ville-guesnain.fr